

**Zeitschrift:** Schutz und Wehr : Zeitschrift der Gesamtverteidigung = revue pour les problèmes relatifs à la défense intégrale = rivista della difesa integrale

**Herausgeber:** Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

**Band:** 33 (1967)

**Heft:** 1-2

**Vereinsnachrichten:** SGOT : Schweiz. Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le grand exercice de défense nationale 1967

### Le problème territorial y a été posé clairement

Du 9 au 14 janvier 1967 a eu lieu à Berne l'exercice quadriennal de défense nationale sous la direction du chef de l'Etat-major général, le colonel commandant de corps Paul Gygli, alors que le colonel brigadier R. Lang dirigeait l'Etat-major de la direction de l'exercice comportant 62 personnes. En tout, plus de 300 personnes, officiers et civils ont pris part à l'exercice qui a nettement dépassé le cadre habituel, tant par la nouveauté des situations, l'ampleur des problèmes et l'organisation de l'exercice.

### Militaires et civils

Les exercices de défense nationale ont pour but de contrôler *la totalité des préparatifs de défense* de notre pays, de faire ressortir des lacunes éventuelles et, partant, de fournir des bases pour la poursuite de la mise au point de notre défense. Contrairement aux exercices opératifs, on n'y traite donc pas que les problèmes militaires, mais aussi toutes les questions de défense civile.

Afin d'assurer précisément l'étude approfondie des incidences des décisions de la défense intégrale sur l'ensemble du pays, il y avait, à côté des 90 représentants de l'armée, de l'Etat-major de l'armée et des corps d'armée, 40 personnes civiles au titre d'experts représentant la population, l'économie et les cantons. L'Administration fédérale était représentée, à part le groupe « Conseil fédéral », par 80 personnes provenant des différents départements fédéraux et cantonaux.

### Problèmes territoriaux

Il est fort réjouissant de constater qu'on a pris la peine aussi d'inscrire le problème territorial dans l'ensemble des questions à l'étude. Un « groupe Suisse orientale » a été constitué avec la tâche de déterminer les influences et les conséquences des décisions prises sur le plan national jusqu'à l'échelon d'une zone territoriale, d'un canton et d'une région. Il s'agissait notamment d'examiner les nombreux problèmes que pose la collaboration entre le service territorial et les autorités civiles de son secteur, et surtout dans le cadre de l'arrondissement territorial et du canton. Ce fut, aux dires des participants, une expérience passionnante aux enseignements extrêmement nombreux.

### Méthode de travail et exploitation

Dans la règle — et cette fois également — une situation est donnée aux participants. Elle est discutée dans les divers groupes de travail et constitue la base

sur laquelle se fondent les décisions. Ces décisions sont fixées par écrit et remises soit aux organismes supérieurs représentés dans l'exercice, soit à la direction de l'exercice. Ces décisions servent à leur tour de base pour l'appréciation du travail. Toutefois le profit principal que les participants retirent d'un tel exercice réside dans l'expérience personnelle qu'ils y acquièrent, dans la maîtrise de diverses difficultés et de divers problèmes de coordination et dans l'insertion de leur activité propre dans le cadre le plus vaste.

Abstraction faite du profit individuel de chaque participant, les exercices en question ne sont utiles que s'ils sont exploités. Dans l'exercice 1967, un groupe de dix personnes (militaires et civils) s'est occupé d'en dégager les résultats. Ces résultats ont été exploités tout d'abord à l'intention du directeur de l'exercice, pour la critique. Ils restent encore à disposition ultérieurement, pour être mis en valeur avec les remarques et suggestions des départements et instances civiles.

### Vues d'avenir: « Nous sommes en 1972 »!

La situation de base de l'exercice 1967 se situe en 1972 (l'année 1972 est la fin de la période de planification détaillée du Département militaire). L'exercice a ainsi donné aux participants l'occasion de regarder vers l'avenir de la défense nationale. Les possibilités ou, même, les modifications de l'organisation actuelle ont été discutées. Notamment, les lacunes dans la préparation à la guerre ont été découvertes.

En raison de ce saut dans le temps, il était naturellement nécessaire d'admettre un certain nombre d'hypothèses. Cependant, aucune de ces hypothèses ne veut préjuger du développement futur de la défense nationale. Ni la direction de l'exercice, ni l'un quelconque des organismes de l'Administration fédérale ou de l'armée ne peut garantir la probabilité de réalisation de ces hypothèses. Elles devaient uniquement fournir des bases de discussion aux autorités responsables.

Pour la première fois, un groupe de travail « Conseil fédéral » a participé à un tel exercice. Il était formé de sept personnalités des domaines les plus divers et a pris les décisions que le Conseil fédéral prendrait en réalité.

Afin de permettre aux participants d'avoir une vue sur l'ensemble des problèmes et de les inciter à la discussion, certaines séances de travail se sont déroulées en groupes et ont été retransmises, dans la mesure du possible, au moyen de la télévision interne.

La télévision était également utilisée pour compléter les textes et cartes décrivant la situation et donner aux participants une impression visuelle de la situation. Au

début de chaque phase de l'exercice, elle présentait le déroulement des événements sous la forme d'actualités.

A côté d'experts de toutes sortes, il existe cette année un groupe d'experts « Population ». Douze hommes et une femme appartenant aux professions les plus diverses ont la mission d'évaluer les réactions possibles de la population.

Enfin, il convient de souligner que les préparatifs de cet exercice ont commencé en novembre 1965 déjà. Ils ont été exécutés par un Etat-major de préparation dirigé par le chef d'Etat-major de la direction de l'exercice et comprenant, outre des personnalités de l'administration, des experts civils et plusieurs officiers de milice.

## Die neue Landesverteidigungskonzeption

### Nur summarische Erwähnung der Territorialreform

Der von den eidgenössischen Räten verabschiedete Bericht des Bundesrates über die Konzeption der militärischen Landesverteidigung enthält u. a. ein Kapitel über die Eingliederung der militärischen Landesverteidigung in die totale Landesverteidigung und ein anderes leider sehr kurz gefasstes Kapitel über die Reorganisation des Territorialdienstes:

«Unsere Landesverteidigung wird in Zukunft viel stärker als bisher von der Notwendigkeit totaler Abwehrmaßnahmen bestimmt sein. Die Armee käme in einem immer dichter besiedelten Operationsraum zum Einsatz. Die Auswirkungen der kriegerischen Ereignisse würden sehr rasch das ganze Land und die Gesamtheit seiner Bevölkerung erfassen. Es ist deshalb unumgänglich, bei den militärischen Vorkehren die Bedürfnisse der Zivilbevölkerung vermehrt zu berücksichtigen. Die Koordination der militärischen Landesverteidigung mit ihren zivilen Bereichen sowie die Möglichkeiten einer besseren Unterstützung der Zivilbevölkerung durch die Armee sind Gegenstand einer umfassenden Untersuchung des Beauftragten des Eidgenössischen Militärdepartements in Zusammenarbeit mit allen interessierten Stellen. Daneben wird eine Reihe damit zusammenhängender Sonderfragen geprüft, so u. a. die gemeinsamen Belange des Sanitätsdienstes, des Transportdienstes und der Versorgung. Zur grundsätzlichen Frage, ob im Rahmen der totalen Landesverteidigung eine Zweiteilung der Armee in eine solche für den Kampf und eine solche für den Schutz der Zivilbevölkerung anzustreben oder die Armee den Bedürfnissen einer vermehrten Hilfeleistung an die Bevölkerung anzupassen sei, gilt es zu bedenken, dass die erste Lösung eine kaum verantwortbare Schwächung der allein mit militärischen Mitteln und Streitkräften des heutigen Umfangs möglichen Verteidigung unseres Landes gegen eine gewaltsame Aggression ergeben würde. Mit einer weiteren Reduktion der militärischen Mannschaftsbestände zugunsten von Spezialverbänden für die Zivilverteidigung, wie sie beispielsweise die Luftschutztruppen darstellen, wäre auch in Anbetracht der Ungewissheit der Lage und des Katastrophenausmaßes weder dem Gesamtinteresse der totalen Landesverteidigung noch den Sonderbedürfnissen der Zivilverteidigung gedient. Die Lösung wird vielmehr in der Richtung zu suchen sein, die Armee in die Lage zu versetzen, der Zivilbevölkerung von Fall zu Fall mit angemessenen Mitteln zu

helfen. Eine zum vornehmerein festgelegte Aufteilung der verfügbaren Verbände wäre mit Rücksicht auf die enge Schicksalsverbundenheit von Zivilbevölkerung und Armee im Kriegsfalle unzweckmäßig. Die Schaffung einer Führung für die totale Abwehr ist dabei unerlässlich.

### Die Reorganisation des Territorialdienstes

In engem Zusammenhang mit der Integration der Armee in die totale Landesverteidigung steht die Notwendigkeit einer Reorganisation des Territorialdienstes. Die betreffenden Studien sind im Gange. Im Vordergrund einer wirkungsvoller Ausgestaltung des Territorialdienstes steht der Gedanke, die territorialdienstliche Gliederung im Interesse eines enger koordinierbaren Zusammenwirkens mit den zivilen Behörden besser an die politischen Grenzen, vor allem der Kantone, anzulehnen und damit die Möglichkeit zur räumlichen Zusammenfassung der militärischen Kommandostellen und zivilen Instanzen zu schaffen.

Gleichzeitig ist es notwendig, ein umfassendes Warnsystem aufzubauen, das sowohl zugunsten der Armee als auch der Bevölkerung arbeitet. Soweit sich technisch befriedigende und finanziell vertretbare Lösungen finden lassen, sollte dieses System auch die Warnung vor anfliegenden feindlichen Lenkwaffen ermöglichen. Es soll die heute noch nicht vollständig aufeinander abgestimmten Warndienste gegen die Bedrohung aus der Luft, durch atomare, biologische und chemische Waffen und durch Ueberflutung in einer zweckmässigen Gesamtlösung zusammenfassen. Auch diese Arbeiten sind im Gang und werden wahrscheinlich innert Jahresfrist zum Abschluss gebracht werden können.»

«Dem Territorialdienst obliegen die Unterstützung der Armee und die militärische Hilfeleistung an die Zivilbehörden und an die Zivilbevölkerung. Er ist Bindeglied zwischen der Armee, dem Zivilschutz und der Kriegswirtschaft.»

(Artikel 1  
Verordnung über den Territorialdienst)